

Propriétaire:
 SARL à associé unique
 TRANSPORT FLUVIAL VENDÉTIENS
 13 avenue de Soubuc
 34230 VENDÉTIAN
 Nat: Française



MINISTÈRE
 DES
 AFFAIRES PUBLIQUES
 Application
 de l'article 6 de la loi
 du 19 juillet 1934

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
 de
 Commerciale du Tribunal (Section)

EXTRAIT DES INSCRIPTIONS DE DROITS RÉELS
 existant sur le bateau

Devises successives
 du bateau

Immatriculé à

Strasbourg
 26 OCT 1951



le

ST.R. 492 - F

sous le n°

appartenant à :

Nom, domicile et nationalité
 des propriétaires successifs

M. L'Etat Français
Associé "Le Lloyd Français"
Rue de la République à Strasbourg
 Nat: Française
ETRI FRANÇAIS représenté par l'Office
National de la Navigation à Paris de la rue
Marbœuf 45 PARIS 1^{re}
 Nat: Nationalité Française

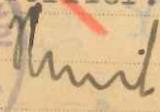
Entreprise créée par la navigation de
 Rhénan cf. greffe parcellaire ST-R F V R
 nationalité Française

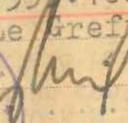
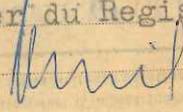
Paris, Imp. administrative Centrale
 (Anc. Maison Joussot)
 8, rue de Furstemberg (1502)

Imp. N° 172 V.

Gilbert GRASS et Geneviève HAAS Grasse
GRASS Edouard et Yvonne Hodeléne
OTTMANN - 4 rue du Temple -
GRÖFFENDORF Nationalité Française

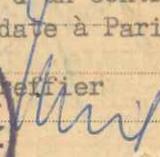
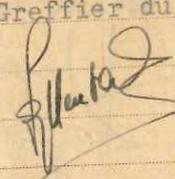
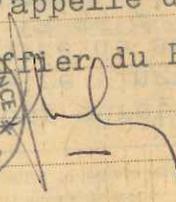
Le présent extrait ne peut être présenté qu'accompagné du
 certificat d'immatriculation dont il ne peut, en aucun
 cas, tenir lieu.

DATE ET NUMÉRO d'enregistrement au registre du dépôt.	INSCRIPTIONS. Copie de la requête à fin d'inscription de tous actes ou jugements translatifs, constitutifs, ou déclaratifs, de propriété ou de droits réels. Copie du bordereau d'inscription hypothécaire. Copie des inscriptions en cas de transfert d'immatriculation. Mentions des subrogations, antériorités, radiations totales ou partielles.	RÉFÉRENCES Observations.
R 1510 1 mars 1952	<p>Le bateau désigné dans le présent extrait a été inscrit aujourd'hui au registre fluvial Vol. IV N° 62 au nom de l'Etat Français (Office National de la Navigation).</p> <p>Le Greffier:</p> 	
R 1709 12-2-1957	<p>Le bateau désigné dans le présent extrait a été inscrit ce jourd'hui au nom de la Sté Mulhousienne de Navigation de l'Est de la France " LLOYD RHENAN " avec siège à Strasbourg.</p> <p>Le Greffier:</p> 	

R 1732 20 mai 1957	<p><u>Le bateau a fait l'objet d'une inscription hypothécaire au profit de l'Etat Français pour le montant de 38.399.462.-francs.</u></p> <p>Le Greffier:</p> 	<i>Préavis</i>
R - 2.798 10.11.1967	<p><u>HYPOTHEQUE conventionnelle en garantie de la somme de 383.994,62 frs. (trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze francs 62 cts.) au profit de l'ETAT français, repr. par l'Office National de la Navigation, en vertu de l'article 3 d'un acte s.s.p. en date à Paris du 23 avril 1956</u></p>	
	<p>Strasbourg, le 27 novembre 1967</p> <p>le Greffier du Registre Fluvial :</p> 	

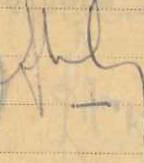
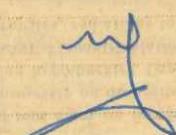


Financière 7

DATE ET NUMÉRO d'enregistrement au registre du dépôt.	INSCRIPTIONS. Copie de la requête à fin d'inscription de tous actes ou jugements translatifs, constitutifs, ou déclaratifs, de propriété ou de droits réels. Copie du bordereau d'inscription hypothécaire. Copie des inscriptions en cas de transfert d'immatriculation. Mentions des subrogations, antériorités, radiations totales ou partielles.	RÉFÉRENCES. — Observations.
R 297I II.5.70	L'hypothèque prise le 10.II.69 (R 2798) au profit de l'O.N.N. pour sûreté de la somme principale de 383.994,62 F. contre la Société Lloyd Rhénan, ayant son siège II, rue de la Minoterie à Strasbourg-Port du Rhin, a été radiée en vertu d'un acte de mainlevée en date à Paris le 5 mai 1970. Le Greffier 	
R 3006 I.6.70	L'unité désignée dans le présent extrait, cédée en vertu des contrats des 23 avril 56 et 28 mars 57, a fait retour à l'Etat Français, repr. par l'O.N.N. à Paris, 7è, 2, bvd de Latour Maubourg, en vertu d'un contrat de cession en vertu d'un contrat de cession en date à Paris le 24 mars 70. Le Greffier 	
R 3192 27/9/1973	Le bateau désigné dans le présent extrait a été inscrit ce jour d'hui au nom de la COMPAGNIE GENERALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN à Strasbourg, en vertu d'un contrat d'apport en date du 29 mai 1973. Le Greffier du Registre fluvial 	
R 3368 13/04/1978	Le bateau désigné dans le présent extrait a été inscrit ce jour au nom de M.&Mme Edouard GRASS - 4, rue du Temple à 67 - OFFENDORF, en vertu d'un contrat de cession s:s:p. du 4 Janvier 1978. Le bateau s'appelle désormais " GILBERGE". Le Secrétaire Greffier du Registre Fluvial: 	



Financière T.

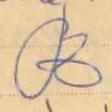
DATE ET NUMÉRO d'enregistrement au registre du dépôt.	INSCRIPTIONS. Copie de la requête à fin d'inscription de tous actes ou jugements translatifs, constitutifs, ou déclaratifs, de propriété ou de droits réels. Copie du bordereau d'inscription hypothécaire. Copie des inscriptions en cas de transfert d'immatriculation. Mentions des subrogations, antériorités, radiations totales ou partielles.	RÉFÉRENCES. Observations.
R 3369 23/01/1978	<p>Hypothèque fluviale pour sûreté de la somme principale de cent quatre vingt mille francs (180.000.-F), d'une durée de sept ans et 3 mois, avec intérêts à 13,55 %, en vertu d'un acte d'ouverture de crédit dressé par Maître Charles SCHMITT, Notaire à Weyersheim le 13 Janvier 1978.</p> <p>Le Secrétaire-Greffier du Reg. Fluvial:</p>  	<p>Radiation 07.02.85 n: 3580.</p>
R 3590 07/02/85	<p>L'hypothèque fluviale inscrite le 23 JANVIER 1978, sous le N° 3369, a été radiée ce jour au registre fluvial en vertu d'une attestation établie par la B.N.P de SCHILTIGHEIM le 29 JANVIER 1985.</p> <p>Le Greffier du registre fluvial :</p>  	
R 3589 07/02/85	<p>Le bateau désigné dans le présent extrait, a été inscrit ce jour au registre fluvial au nom des époux GRASS Gilbert, demeurant 4 rue du temple à OFFENDORF, en vertu d'un acte de vente sous seing privé du 24 JANVIER 1985</p> <p>Le Greffier du registre fluvial :</p>  	
R 3595 23/04/85	<p>HYPOTHEQUE fluviale pour sûreté de la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS (280.000 F) plus intérêts et frais accessoires, au profit du CREDIT INDUSTRIEL ALSACE ET LORRAINE, dont le siège social est à STRASBOURG 31 Rue Jean Wenger Valentin, en vertu d'un contrat sous seing privé du 08 MARS 1985.</p> <p>Le Greffier du registre fluvial :</p>  	

DATE ET NUMÉRO d'enregistrement au registre du dépôt.	INSCRIPTIONS. Copie de la requête à fin d'inscription de tous actes ou jugements translatifs, constitutifs, ou déclaratifs, de propriété ou de droits réels. Copie du bordereau d'inscription hypothécaire. Copie des inscriptions en cas de transfert d'immatriculation. Mentions des abrogations, antériorités, radiations totales ou partielles	RÉFÉRENCES. Observations.
R 3639 6.11.1987	Hypothèque fluviale pour sûreté de la somme principale de 500.000,-Francs, montant d'une ouverture de crédit, des intérêts au taux de 10,55 % l'an conservés par la loi ainsi que des frais et accessoires évalués à 150.000,-Francs au profit de la BANQUE NATIONALE DE PARIS pour laquelle domicile est élu dans sa succursale de Strasbourg, 2, rue du Dôme, le tout en vertu d'un acte sous seing privé en date à Strasbourg du 20 Octobre 1987. Le Greffier du Reg. Fluvial :	
R 3643 21.01.1988	<u>Hypothèque fluviale pour sûreté de la somme principale de 100.000,-Francs (Cent Mille), montant d'une avance de trésorerie, des intérêts, frais et accessoires évalués à Quinze Mille Francs (15.000,-) au profit de la Cie Française de Navigation Rhénane S.A. à STRASBOURG, 1, Place de Lattre de Tassigny, en vertu d'un contrat de prêt sous seing privé, fait à Strasbourg en date du 28 Décembre 1987.</u> Le Greffier du Registre Fluvial:	Radiée sans R 3673
R 3673 6.02.1989	L'hypothèque fluviale inscrite au profit de la CFNR sous R 3643 le 21 Janvier 1988 est radiée en vertu d'une réquisition de mainlevée en date à Strasbourg du 24 Janvier 1989. Le greffier du Reg. Fluvial :	
R 3700 29.05.90	Hypothèque Fluviale au profit de l'Office National de la Navigation, 2 Bd Latour Maubourg (75007 PARIS) en vertu de l'engagement du 14.11.89 des époux GRASS Gilbert, de rembourser, en cas de cessation d'exploitation dans un délai de 5 ans à compter du 1 ^{er} versement, l'aide de 166.225, sollicitée de l'O.N.N. Le Greffier du Reg. Fluvial :	

DATE ET NUMÉRO d'enregistrement au registre du dépôt.	INSCRIPTIONS. Copie de la requête à fin d'inscription de tous actes ou jugements, translatifs, constitutifs, ou déclaratifs, de propriétés ou de droits réels. Copie du bordereau d'inscription hypothécaire. Copie des inscriptions en cas de transfert d'immatriculation. Mentions des subrogations, antériorités, radiations totales ou partielles.	RÉFÉRENCES — Observations.
R 3807 18.10.94	<p><u>Hypothèque fluviale</u> Au profit de Voies Navigables de France ayant son siège à Bethune 115 rue Ludovic Boulleux en vertu de l'engagement du 18.1.94 du époux GRASS Gilbert de rembourser en cas de cessation d'activité d'exploitation dans un délai de 5 ans à compter du 1^{er} versement de l'acte de 84.386,120 fr au titre de l'acte interministériel dérogant à l'acte de 20.12.78</p> <p>Le Greffier du Régistre Fluvial</p>  <p>Franck MATTEN</p>	
R 3818 23.3.95	<p><u>Hypothèque fluviale</u> Selon contrat de prêt conventionné à l'artisanat SSP en date</p>	
	<p>du 28 Juin 1995, pour sûreté de la somme en principal de 500.000 fr., des frais et accessoires pour un montant de 150.000 fr. et des intérêts au taux de 9,00% l'an, remboursable en 24 versements mensuels à compter du 13.3.96, hypothèque fluviale sur le bateau dénommé ci-dessus, au profit de la BNI 2 au de Mme à Starking</p> <p>Le Greffier du Régistre Fluvial</p>  <p>Franck MATTEN</p>	
R. 3877	<p><u>Hypothèque fluviale</u> Au profit de Voies Navigables de France (V.N.F.) 115 Rue Ludovic Boulleux 62408 BETHUNE ceder, représenté par son Directeur, contre M. et Mme GRASS Gilbert 4 Rue du temple 67850 OFFENDORF en vertu de l'engagement en date du 11 mars 1996 de M. et Mme GRASS</p>	

10

11

DATE ET NUMÉRO d'enregistrement au registre du dépôt.	INSCRIPTIONS. Copie de la requête à fin d'inscription de tous actes ou jugements translatifs, constitutifs, ou déclaratifs, de propriété ou de droits réels. Copie du bordereau d'inscription hypothécaire. Copie des inscriptions en cas de transfert d'immatriculation. Mentions des subrogations, antériorités, radiations totales ou partielles.	RÉFÉRENCES. — Observations.
C 3932	<p>Gilbert de rembourser en cas de cessation d'exploitation dans un délai de 5 ans à compter du 1^{er} versement, l'aide de quatre vingt dix sept mille trois cent vingt quatre francs et quatre vingt six centimes sollicitée de V.N.F. au titre des décisions du Conseil d'Administration du 28 juin 1995 pour l'aide à la modernisation du bateau "Gilberge" inscrit au bureau d'immatricu- lation de STRASBOURG sous le n° 492. Le Greffier du Registre Fluvial. F. POINSOT </p> 	
	Hypothèque Fluviale au Profit de voies	

31.12.1999 Navigables de France 175 rue L. Bouteux
62608 Bethune Cedex, en vertu de l'engagement
du 18 novembre 1998 des époux Gilbert et nous
de rembourser, en cas de cessation d'exploitation
dans un délai de trois ans à compter du
1^{er} versement, l'aide de Dix mille quatre
cent quatre vingt cinq Francs (10485^F)
Pour la modernisation du bateau -
Le Greffier du Registre Fluvial



R 3962
13 juin 2001 Hypothèque Fluviale au Profit de la BNP
Paribas dont le siège social est 16 bd des
Italiens Paris 09^e, pour laquelle le domicile est
été en son agence 53 r^e de Bischwiller à
Schiltigheim, pour sûreté de la somme en
Principal de quatre vingt onze mille quatre
cent soixante deux euros et quarante et un

DATE ET NUMÉRO d'enregistrement au registre du dépôt.	INSCRIPTIONS. Copie de la requête à fin d'inscription de tous actes ou jugements translatifs, constitutifs, ou déclaratifs, de propriété ou de droits réels. Copie du bordereau d'inscription hypothécaire. Copie des inscriptions en cas de transfert d'immatriculation. Mentions des subrogations, antérieures, radiations totales ou partielles.	RÉFÉRENCES. — Observations.
R 3977 du 5.8.2001	<p>cents, des intérêts conservés par la loi et des accessoires évalués à dix huit mille deux cent quatre vingt trois euros quatre vingt huit cents, en vertu d'un acte sous seing privé du 10 Mai 2001.</p> <p>Le Greffier du Registre Glacial</p>  <p>Hypothèque Glaciale au Profit de Voies Navigables de France VNF 175 rue L. Boutteux à Bekhame, contre Gilbert Gras en vertu de son engagement du 1.12.2001 de rembourser en cas de cessation d'exploitation dans un délai de 5 ans à</p>	
	<p>Comptes du 1.12.2001, l'aide de Trente huit mille deux cent vingt six Euros et cinq centimes sollicitée de VNF en titre du conseil d'administration du 03 Octobre 2001 pour l'aide à la modernisation du bateau.</p> <p>Le Greffier du Registre Glacial</p>  <p>L. Marrot</p>	
R 4025 du 16.8.2005	<p>Hypothèque Glaciale en garantie de la somme en principal de Cent trente mille Euros, des intérêts conservés par la loi au même titre que le principal pour mémoire et, en outre des accessoires susceptibles de revenir à la Banque, la somme de fix neuf mille cinq cent Euros au profit de la BNP Paribas 16 Boulevard des</p>	Radiation n° 4197

Italien à 8009 puis conformément à
l'acte son seul père du 3 juin
2005.



Le Juge du Tribunal

Rémy MORGENTHAUER

R 4031 - 3 janvier 2006 - République Fédérale au profit des VNF.
Voies Navigables de France - 175 rue Ludovic Boulleux
à Bethune, en vertu de l'engagement de Monsieur
Gilbert Jass de rembourser en cas de cessation
d'exploitation dans un délai de cinq ans à
compter du 3 mai 2005 l'aide de Quarante
Mille Euros (40 000 €) sollicitée à

V.N.F. au titre des décisions de conseil
d'administration du 6 octobre 2004 pour
l'aide à la modernisation du bateau.



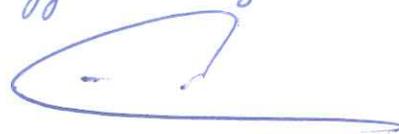
Le Juge du Tribunal

Rémy MORGENTHAUER

R 4035 - 1^{er} juin 2005 - République Fédérale au profit de
VNF. Voies Navigables de France - 175 rue Ludovic Boulleux
à Bethune, en vertu de l'engagement de Monsieur
M. Nadane Gilbert GROSS de rembourser en cas de cess

action d'exploitation dans un délai de 3 ans à compter
 du 14 Octobre 2005, l'aide de quinze mille six cents
 sept Euros et vingt neuf centimes (N° 058.29),
 sollicitée à VNF au titre des décisions du conseil
 d'administration du 16 mars 2005, pour l'aide
 à la modernisation du bateau.



Le Juge au Régistre Fluvial

 Rémy MORGENTHALER

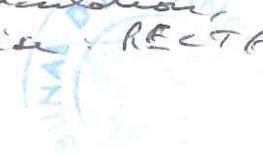
10 Octobre 2005 - R 4197: La République inscrite en date
 du 16 août 2005 sous R 4025 au profit de la
 BNP Paribas à Paris est radiée conformément à
 la mention du décret 2005.



Le Juge au Régistre Fluvial

 Rémy MORGENTHALER

24 Octobre 2005 - R 4199: La Société Transport Fluvial Vendé-
 mianais Seul avec siège à VENDEMIAN - 13
 Avenue de Sambreac, est inscrite ce jour en
 tant que propriétaire du bateau en vertu d'un
 acte de vente sous seing privé en date du 6
 septembre 2005. Conformément au certificat
 d'immatriculation, le bateau portera désormais
 la devise RECTA.



Le Juge au Régistre Fluvial

 Rémy MORGENTHALER

14 Mai 2013 - R 4252 : Hypothèque fluviale en garantie de la somme en principal de Deux Cent Soixante Mille Euros (260 000), des intérêts courus et à courir ainsi que des frais et accessoires pour un montant de Trente Neuf Mille Euros (39 000) au profit du Crédit Coopératif, société coopérative anonyme de Banque populaire à capital variable à 92024 Nanterre Cedex - 12 Boulevard Pesaro, conformément à l'acte sous seing privé du 5 septembre 2011.



Rémy Morgenthaler

Rémy MORGENTHALER



18 novembre 2013 - R 4289 : Hypothèque fluviale en garantie de la somme en principal de DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (265 000), des intérêts pour mémoire, ainsi que des accessoires pour un montant de TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (39 750) au profit du Crédit Coopératif - 12 Boulevard Pesaro à 92024 NANTERRE, conformément à l'acte conventionnel sous seing privé du 8 octobre 2013.



Le Greffier du Registre Fluvial.

Rémy MORGENTHALER

25 Novembre 2014 - R 4325 : Hypothèque fluviale au profit des VNF. Voies Navigables de France 175 rue Andréon Bastleux à Belfort, en vertu de l'engagement de la Saït Transport Fluvial Vendémienais de rembourser en cas de cessation d'exploitation dans un délai de 5 ans à compter

du 11 décembre 1943 l'aide de Sixante
mille Euro (60 000) 5 millions par
elle: VM au titre des décisions du Conseil
d'administration du 19 Novembre 1943
pour l'aide à la reconstruction des
votants.

Le Jéfinaux Registre fluvial



MORGENTHAUS



M. D. W. S.